

CESTAS

COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement

109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49

Email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	4
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	5
II.4.1 - Les abonnés du service.....	5
II.4.2 - La production d'eau et les consommations.....	6
II.4.3 - La disponibilité de la ressource.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau.....	7
II.6.2 - Les compteurs.....	8
II.6.3 - Les clients.....	8
II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES.....	9
II.7.1 - Travaux réalisés et prévus.....	9
II.7.2 - Perspectives du service.....	9
II.8 - SYNTHÈSE.....	10
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	11
III.2.2 - Rendement du réseau.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	12
III.2.4 - Indices concernant le service.....	13
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	14
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	14
IV.1.1 - Préambule.....	14
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	14
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	15
IV.1.5 - Récapitulatif.....	15
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	17
IV.2.2 - Budget et compte administratif.....	17
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	18
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
ANNEXES	
A1 – FICHE DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	20
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	22
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE	26

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

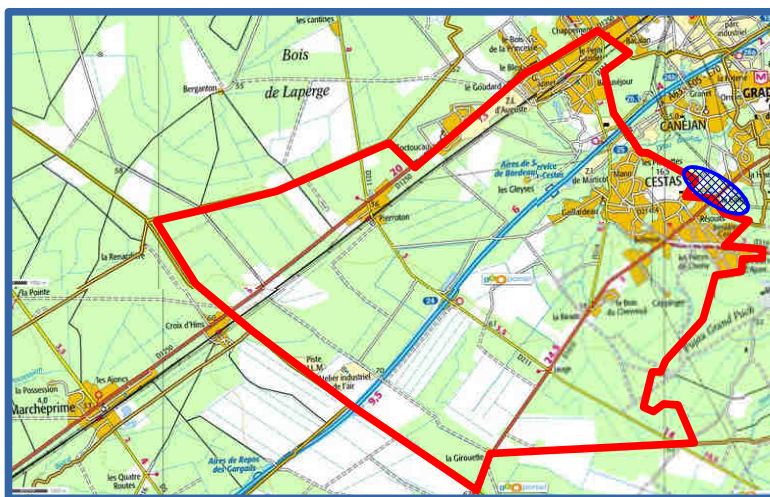
Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD125 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).

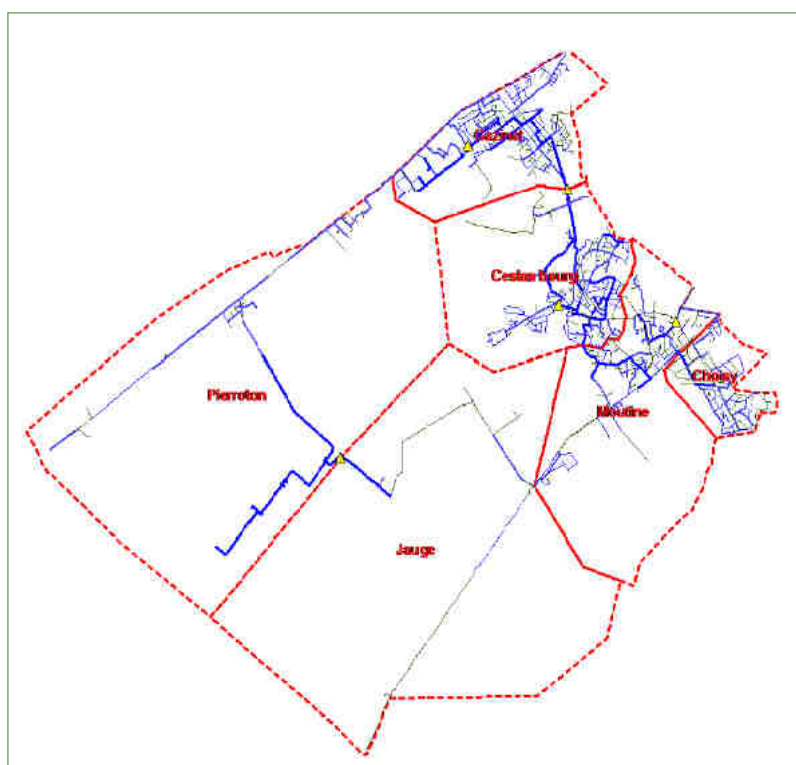


Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles avec un tissu industriel et d'entreprises important.

La population desservie en 2020 est de 17 212 habitants (INSEE 2018) répartie en 8 119 abonnés. La commune de Cestas dessert aussi 40 abonnés situés sur la commune voisine de Canéjan.

Les abonnés sont répartis en 6 secteurs d'alimentation d'eau potable :

- Gazinet au nord,
- Cestas Bourg au centre,
- Moutine et Choisy à l'est,
- Pierroton à l'ouest
- Jauge au sud.



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Eau Potable à la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera normalement le 31 décembre 2027.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Accueil du public

Centre de Cestas –
Place Haïtza du lundi
au vendredi de 9h00 à
12h00

Service urgence

☎ 05 61 80 09 02

(24 h / 24)

Site internet :

www.eau.veolia.fr

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans; Campagne de recherche des fuites; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ou mise en sécurité; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil; Des canalisations et ouvrages accessoires.

Une ressource
constituée de 5
forages dans la
nappe de
l'Oligocène

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de 5 forages répartis sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	Bouzet	Maguiche 2	Bois du Moulin	Moutine Réjouit	Jarry
Localisation	Stade	Gazinet	Centre	Centre est	Autoroute
Code BRGM	08271X0113	08271X01603	08271X0256	08271X0170	08268X0081
Date mise en service	1967	2013	1986	1972	2001
Profondeur	104 m	163 m	170 m	132 m	220 m
Nappe captée	Oligocène Centre à l'équilibre				
Débit autorisé (m ³ /h)	50	100	150	75	200
Capacité annuelle (m ³ /an)	310 000	450 000	600 000	110 000	300 000
Débit exploitation (m ³ /h)	60	110	160	70	150
Périmètre de protection	29 juil. 1993	28 oct. 2015	29 juil. 1993	29 juil. 1993	7 juin 2002
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent

Il est nécessaire en 2021 de faire le diagnostic décennal du forage de Bois du Moulin

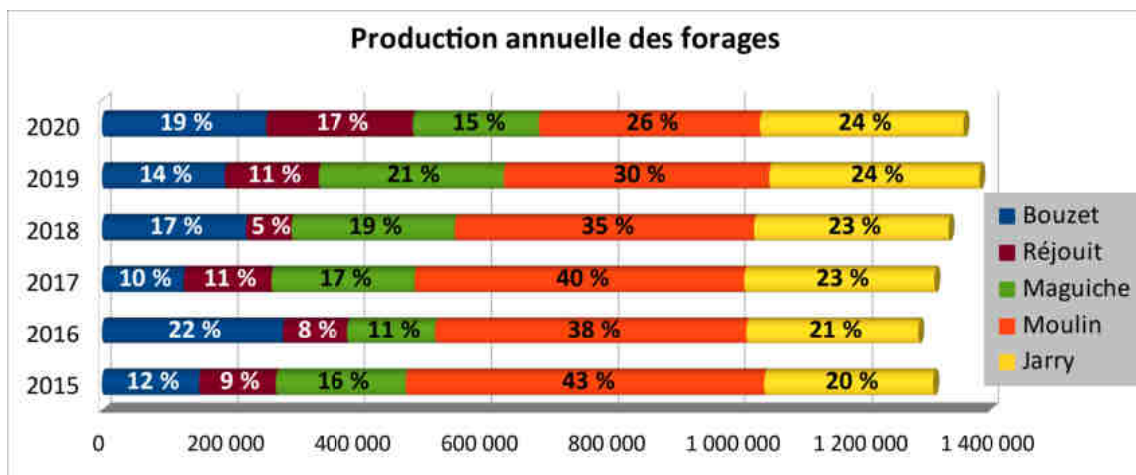
Le volume total autorisé par arrêté préfectoral depuis 2015 est de 1 600 000 m³/an.

Les prélèvements d'eau sont les suivants (en m³/an) :

Volume produit par ressource en m ³ /an							
	Bouzet	Réjouit	Maguiche	Moulin	Jarry	Achat d'eau	TOTAL
2014	259 617	75 042	135 018	648 465	240 739	0	1 358 881
2015	152 659	120 504	206 027	565 229	265 759	0	1 310 178
2016	284 092	102 983	138 219	491 178	270 406	0	1 286 878
2017	128 233	138 053	226 877	520 134	298 835	0	1 312 132
2018	226 398	71 546	258 583	471 895	305 966	0	1 334 388
2019	192 896	147 801	292 581	419 242	330 281	0	1 382 801
2020	257 678	233 216	197 715	349 212	320 040	0	1 357 861
Variation 2018/2019	33,6%	57,8%	-32,4%	-16,7%	-3,1%	/	-1,8%

Une diminution de 1,8% des prélèvements pour un total en 2020 de 1 357 861 m³/an

On constate que l'augmentation des prélèvements d'eau qui étaient de 2 % par an environ depuis 2016, dépassaient en 2019 les 3,6 % pour diminuer à 1,8 % en 2020.



Une prédominance de l'utilisation du forage de Bois du Moulin mais un rééquilibrage de la production sur l'ensemble des forages

On remarque en 2020 :

- Un retour à la normale de l'utilisation des forages de Bouzet et Réjouit en raison de la fin des travaux
- Une diminution de l'utilisation du forage de Bois du Moulin qui représente à lui seul environ 26% de la production totale.
- Une utilisation forte du forage de Jarry qui se poursuit en lien avec le développement de cette zone. Le secours de ce forage peut être amélioré en réalisant un maillage.
- Il n'y a aucun achat ou vente d'eau aux collectivités voisines (quelques abonnés sur la commune de Canéjan).
- Une production globale qui respecte l'autorisation de prélèvement réglementaire. Cependant il faut demander à la Police de l'Eau une modification des prélèvements autorisés par forage pour qu'ils correspondent au fonctionnement du service.

Une nécessité de revoir les capacités administratives individuelles des forages et de renforcer la sécurité de la desserte du secteur de Jarry

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

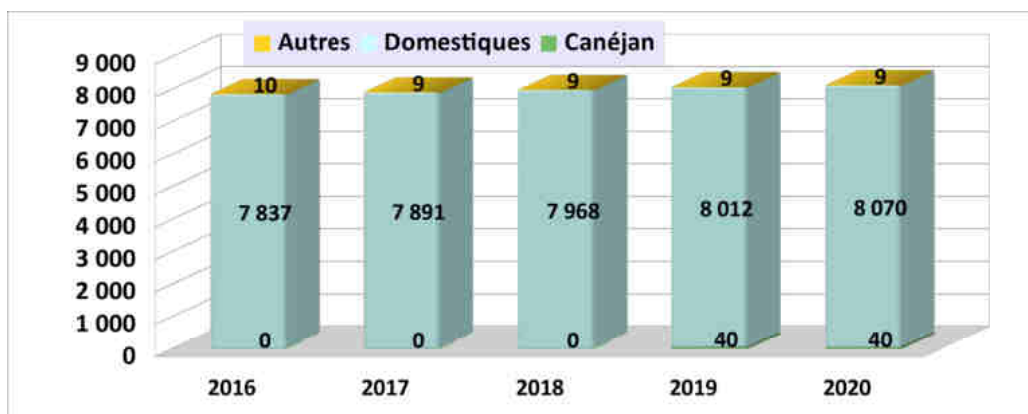
II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 17 212 habitants (estimation INSEE 2018) correspond à 8 119 abonnés en 2020 (8 061 abonnés en 2019) dont 9 à caractère "non domestique" et 40 situés sur la commune de Canéjan.

Par rapport à 2019, on constate une augmentation de 58 abonnés soit + 0,7 % (84 pour +1,1 % en 2019). Cette valeur est similaire à celles des années précédentes.

L'évolution est la suivante :

Une augmentation de +07 % du nombre d'abonnés par rapport à 2019 pour un total de 8 119 abonnés



II.4.2 - La production d'eau et les consommations

Les données sur les volumes produits, vendu et les pertes sont les suivantes :

	2016	2017	2018	2019	2020	2018/2019
Volume produit	1 286 878 m ³	1 312 132 m ³	1 334 388 m ³	1 382 801 m ³	1 357 861 m ³	-1,8%
Volume mis en distribution	1 255 856 m ³	1 290 568 m ³	1 313 608 m ³	1 353 277 m ³	1 345 964 m ³	-0,5%
Volume consommé autorisé	1 097 951 m ³	1 127 983 m ³	1 094 063 m ³	1 206 181 m ³	1 192 869 m ³	-1,1%
Volume vendu domestique	1 065 420 m ³	1 075 325 m ³	1 000 330 m ³	1 128 890 m ³	1 119 984 m ³	-0,8%
Volume vendu industriel	39 992 m ³	48 911 m ³	49 498 m ³	67 468 m ³	65 745 m ³	-2,6%
Volume total vendu sur relève	1 105 412 m ³	1 124 236 m ³	1 049 828 m ³	1 196 358 m ³	1 185 729 m ³	-0,9%
Volume total vendu sur année	1 089 331 m ³	1 119 493 m ³	1 086 315 m ³	1 201 518 m ³	1 186 488 m ³	-1,3%
Nombre d'abonnés domestiques	7 837	7 882	7 968	8 052	8 110	0,7%
Consommation moyenne par abonné	136 m ³ /an	136 m ³ /an	126 m ³ /an	140 m ³ /an	138 m ³ /an	-1,5%
Nombre de jours entre 2 relèves	370	367	365	363	366	0,8%
Pertes et non comptabilisés	166 525 m ³ /j	171 075 m ³ /j	227 293 m ³ /j	151 759 m ³ /j	159 476 m ³ /j	5,1%
Pertes et non comptabilisés	450 m ³ /j	466 m ³ /j	623 m ³ /j	418 m ³ /j	436 m ³ /j	4,2%

Pour 2020, une consommation totale autorisée de 1 192 869 m³

Le volume vendu en 2020 (entre 2 relèves soit sur 366 jours) représente 1 201 518 m³ (1 201 518 m³ en 2019) auxquels il faut ajouter 2 181 m³ utilisés pour les besoins du service, 4 200 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un volume total consommé autorisé de 1 192 869 m³/an. Cette valeur est en baisse par rapport à 2019 (1 206 181 m³).

On notera seulement 2 990 m³ de remise pour fuite, valeur basse par rapport à 2019 (16 041 m³) et 2017 (23 856 m³).

La consommation des abonnés est donc d'environ 138 m³/an/abonné, valeur similaire aux années précédentes.

Ces chiffres sont plus élevés que ceux de collectivités voisines, la tendance générale étant cependant à une baisse des consommations d'eau par abonné, hors aléas climatiques. Cette distinction est principalement due à la forte prédominance des grands terrains pavillonnaires présents sur la commune.

II.4.3 - La disponibilité de la ressource

À partir des chiffres de la capacité réglementaire des forages soit 9 900 m³/j et 4 384 m³/j en moyenne (prélèvement maximal de 1 600 000 m³ sur l'année), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2016	2017	2018	2019	2020
Production moyenne max théo	4 384 m ³ /j	4 384 m ³ /j	4 384 m ³ /j	4 384 m ³ /j	4 384 m ³ /j
Production max réglementaire	9 900 m ³ /j	9 900 m ³ /j	9 900 m ³ /j	9 900 m ³ /j	9 900 m ³ /j
Production moyenne	3 441 m ³ /j	3 536 m ³ /j	3 599 m ³ /j	3 728 m ³ /j	3 688 m ³ /j
Production de pointe	5 161 m ³ /j	5 304 m ³ /j	5 094 m ³ /j	5 465 m ³ /j	5 408 m ³ /j
Marge disponible en moyenne	943 m ³ /j	848 m ³ /j	785 m ³ /j	656 m ³ /j	696 m ³ /j
Marge disponible / pointe	4 739 m ³ /j	4 596 m ³ /j	4 806 m ³ /j	4 435 m ³ /j	4 492 m ³ /j

Nota : débit pointe = moyenne * 1,5 avant 2018

Une production en pointe de 680 l/j/abonné
Des ressources couvrant bien les besoins et laissant de la marge pour des abonnés supplémentaires
le secteur de Jarry qui doit être fiabilisé

On constate donc que pour l'année 2020, la production moyenne a représenté près de 454 l/abonné/jour et celle de pointe de 667 l/abonné/jour, ce qui est un chiffre classique.

La marge entre la production et la consommation de pointe journalière est correcte avec une disponibilité de 4 500 m³/j, ce qui signifie que la capacité des forages est suffisante pour alimenter environ 6 500 abonnés de plus mais avec une augmentation des capacités de pompage actuelles.

Par contre l'arrêté préfectoral de 2015 qui fixe les volumes maximaux annuels des prélèvements conduit à une marge disponible de seulement 656 m³/j. Il existe donc une marge plus réduite (de l'ordre de 1 200 abonnés), sauf à demander une modification de l'arrêté de prélèvement.

Il faut aussi tenir compte de la répartition des forages par rapport aux consommations. Ainsi, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion sur la sécurisation du secteur de Jarry grâce à un maillage plus conséquent avec d'autres ressources de la commune.

II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES

Les réservoirs et reprises de la commune sont les suivants :

Localisation	Volume	Pompage	Type
Bouzet	60 m ³	2 x 65 m ³ /h	Au sol
Réjouit	1 000 m ³	3 x 180 m ³ /h	Au sol
Maguiche	1 000 m ³	4 x 120 m ³ /h	Au sol
Moulin	150 m ³	1 x 200 + 3 x 100 m ³ /h	Au sol
Jarry	500 m ³	3 x 100 m ³ /h	Au sol
TOTAL	2 710 m ³		

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de février 2020.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau

Le réseau fait actuellement environ 193,6 km de canalisations de desserte et 59 km de branchements, en augmentation par rapport à 2018.

Il a été réalisé des extensions, des renouvellements et des renforcements de ce réseau depuis 2015. En particulier, le vieux réseau en fibro-ciment, à l'origine de casses et de fuites est progressivement remplacé :

Des renouvellements de réseaux anciens pour diminuer les casses et les fuites

Année	2017	2018	2019	2020	Total
Av Maréchal de Lattre de Tassigny	600 m	920 m	2 680 m		4 200 m
Av St Jacques de Compostelle			230 m	460 m	690 m
Av Baron Haussman		500 m			500 m
Julieu				650 m	
TOTAL	600 m	1 420 m	2 910 m	1 110 m	5 390 m

Pas de branchement au plomb recensé

Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchements au plomb sur la commune, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. Ainsi, l'ARS a détecté une teneur supérieure à la norme sur un robinet en 2017, sans confirmation à la mesure suivante.

Le délégataire signale les valeurs suivantes concernant les fuites :

Un faible nombre de fuites sur les canalisations et les branchements

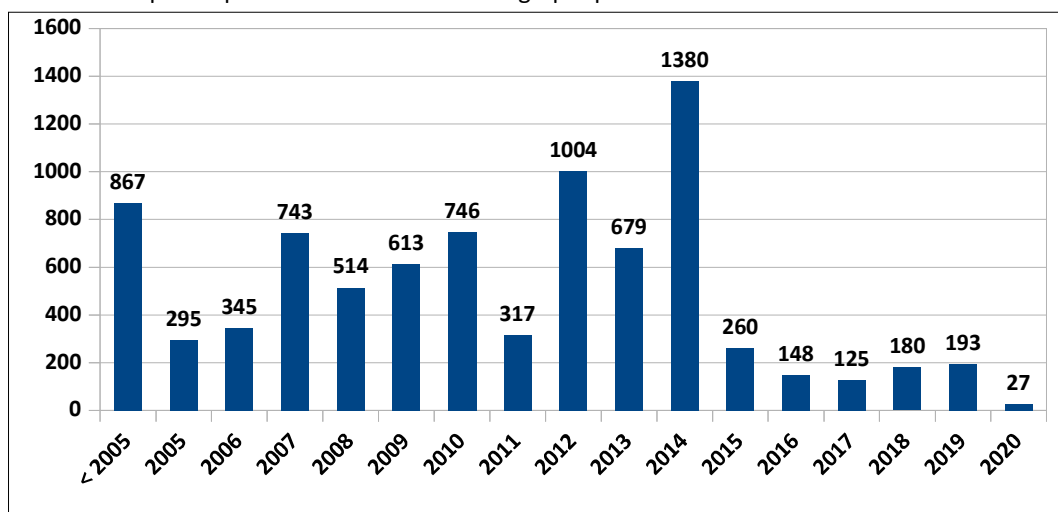
Fuites	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sur canalisation	29	15	25	15	12	7
Sur branchement	19	10	12	8	11	6
Sur compteur	57	52	48	49	48	54
Sur vannes		3	6	0	4	7
TOTAL	105	80	91	72	75	74
Linéaire de recherche de fuites	0	0	0	0	1 230	0

Le nombre de fuites est faible par rapport au patrimoine du service.

II.6.2 - Les compteurs

Le rapport du délégataire indique la présence de 8 436 compteurs (8 338 en 2019) dont 273 sur des branchements qui ne sont pas en service.

Le nombre de compteurs par année est donné sur le graphique suivant :



Un parc de compteurs qui vieillit avec 1 160 compteurs de plus de 15 ans, soit 14 %

On constate sur ce graphique :

- Un ralentissement du nombre de compteurs renouvelés chaque année, en particulier en 2020 (effet COVID)
- Plus de 1 160 compteurs qui atteignent l'âge limite de 15 ans et qui doivent être remplacés

En 2020, 49 compteurs ont été remplacés sur des branchements existants, 40 en 2018 et 64 en 2019.

II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2016	2017	2018	2019	2020	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	7 847	7 882	7 968	8 052	8 110	0,72%
Nombre de branchements	7 615	7 674	7 691	7 709	7 721	0,16%
Nombre de compteurs	8 045	8 133	8 242	8 338	8 436	1,18%
Nombre de demandes d'abonnement	574	535	546	541	497	-8,13%
Taux de clients mensualisés	35,7%	37,9%	39,1%	40,6%	42,6%	4,93%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	22,9%	23,9%	24,5%	24,5%	24,3%	-0,82%
Taux de mutation	7,4%	6,9%	7,0%	6,8%	6,2%	-8,82%

Nota : depuis 2014, les compteurs qui ne sont pas en service sont aussi comptabilisés

Un taux de clients mensualisés qui augmente

Plus de 65 % des clients sont prélevés (dont 43 % qui sont mensualisés), ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés.

On constate une grande stabilité de ces valeurs depuis des années.

II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES

II.7.1 - Travaux réalisés et prévus

Afin d'améliorer le service, la commune a réalisé les travaux et études suivants :

2019	3 ^{ème} tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny (du chemin lou Licot au chemin des sources)	86 925 €
2019	4 ^{ème} tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny (de l'avenue des Saules à l'allée Combelongue)	210 000 €
2019	Débitmètre de sectorisation Bois du Moulin	11 640 €
TOTAL 2019		308 565 €
2020	5 ^{ème} tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny (de l'Allée Combelonge à Av. Marc Nouaux) ????	210 000 €
2020	Basculement ancien / nouveau réseau	32 000 €
2020	Travaux Av des Saules	53 000 €
2020	Forage dirigé Chemin Auguste	7 850 €
TOTAL 2020		302 850 €
2021	6 ^{ème} tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny Cantegrit/Chemin des Sources	250 000 €
TOTAL 2021		250 000 €

Des travaux de renouvellement des réseaux pour diminuer les fuites

On constate donc que la commune investit entre 200 et 400 000 € environ par an en travaux neufs ou de réhabilitation des anciennes canalisations en fibro-ciment.

Le délégataire a aussi procédé à des travaux et renouvellements :

Des travaux de modernisation et d'amélioration des installations pour un meilleur service

Année	Localisation	Description
2018	Maguiche	Compteur distribution et pompe n°2
	Réjouit	Compteurs forage et distribution
	Jarry	Variateur pompe
	Bois du Moulin	Armoire électrique avec variateur, compteurs et capteurs
	Réseau	Renouvellement de 3 débitmètres de sectorisation
2019	Maguiche	Désinfection
	Bouzet	Échelle accès bache et crinoline
	Réjouit	Liaisons électriques et désinfection
	Bois du Moulin	Aération de la bache et échelle d'accès
	Réseau	Renouvellement de 7 débitmètres de sectorisation
2020		Pas de travaux en 2020 (COVID)

II.7.2 - Perspectives du service

Le délégataire propose les remarques et les améliorations suivantes :

- Station de Maguiche : la présence parfois de fer et de COT pourrait conduire à remettre en fonction les filtres pour améliorer l'aspect gustatif de l'eau et diminuer les besoins en chloration
- Secteur de Jarry : le développement de la zone d'activité accentue les besoins en eau potable et en défense incendie. Il serait intéressant de sécuriser cette zone par l'ajout d'un groupe électrogène permanent et le rajout de la 3^{ème} pompe.
- Station du Bois du Moulin : le génie civil est vieillissant et présente des fuites qui nécessiteraient le renouvellement de l'étanchéité, au moins sur une bande de liaison entre les 2 parties de l'ouvrage. Il faudrait aussi aménager un chemin en dur pour la livraison en sécurité des bouteilles de chlore
- Station de Réjouit : l'ARS demande de séparer physiquement (clôture) le forage et le réservoir qui ne sert plus que de support d'antennes.

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2020 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	8 119 abonnés soit augmentation de 58 abonnés
Volume mis en distribution :	1 345 964 m³.
Volume consommé :	1 192 869 m³.
Consommation moyenne :	138 m³/an/abonné soit 380 l/j/abonné
Longueur de réseau :	193,63 km
Travaux réalisés :	Renouvellement des canalisations et amélioration des stations
Travaux prévus :	Renouvellement et renforcement du réseau

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

Une eau issue de forages profonds, de très bonne qualité

L'eau de la commune provient de forages profonds dans la nappe de l'Oligocène (environ 150 à 300 m de profondeur). Les 5 forages disposent d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80 %**. Le suivi des périmètres permettra d'atteindre les 100 %.

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir une chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination (0,3 mg/l de chlore libre en période Vigipirate).

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document.

Pour l'année 2020, les résultats pour les paramètres avec limites de qualité sont les suivants :

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % de conformité physico-chimique

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	59	59	100%	100%
	Exploitant	104	104	100%	
Physico-chimique	ARS	60	60	100,0%	100%
	Exploitant	2	2	100%	

Toutes les mesures réalisées en 2020 montrent 100 % de conformité sur les paramètres bactériologiques et physico-chimique.

Les analyses complémentaires sur les indicateurs de qualité montrent que la température a dépassé 2 fois le seuil de 25°C. L'ARS a aussi un déséquilibre de l'eau (eau légèrement agressive) en sortie de la station de Réjouit.

L'ammoniacale peut être à l'origine de goût de l'eau après chloration. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle....) pour réduire les mauvais goûts.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates, une minéralisation faible et une dureté de l'eau de l'ordre de 15°F, soit une eau peu calcaire ne justifiant pas l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

La qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication, données 2020) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Valeur moyenne relevée	Seuil réglementaire
Calcium	35	54	42	/
Fer total	0	0,18	0,02	0,2
Sodium	17	21	17,6	200
Ammonium	0	0,16	0,06	0,1
Sulfates	1,4	4,7	4,06	250
Fluorures ($\mu\text{g} / \text{l}$)	77	150		1500
Nitrates	0	0	0	50
Pesticides totaux ($\mu\text{g} / \text{l}$)	0	0	0	0,5

Une eau de très bonne qualité, faiblement calcaire

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui font l'objet d'une vérification sur le terrain.

Une bonne connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **105 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce bon résultat peut encore progresser avec la localisation des branchements et les dates de pose des canalisations.

Des travaux de renouvellement des conduites

Le **taux moyen de renouvellement des conduites sur 5 ans est de 0,70 %** correspondant aux travaux réalisés depuis 2013. Ce taux est similaire à celui de collectivités comparables. Il est en constante augmentation grâce aux travaux de renouvellement réalisés par la collectivité, en particulier Av de Lattre de Tassigny et Baron Haussman (valeur de 0,06 % en 2015).

Un indice de sectorisation en forte amélioration

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **60 %** correspondant à la mise en place d'une sectorisation et à une transmission imparfaite par le délégataire des données selon les critères du Département. Il s'est fortement amélioré et il reste quelques petits éléments pour atteindre les 100 %.

III.2.2 - Rendement du réseau

Avec 1 345 964 m³ mis en distribution et 1 192 869 m³ comptabilisés dont 1 186 488 m³ par les abonnés :

- le **rendement primaire** du réseau est de **88,1 %** (pour 79,9% en 2018)
- le **rendement net est de 88,6 %** (89,1 % en 2019). Ce dernier chiffre indique qu'environ 11 % de l'eau introduite dans le réseau, soit un peu plus de 150 000 m³ d'eau par an, sont perdus sous forme de fuites.

Ces rendements sont excellents.

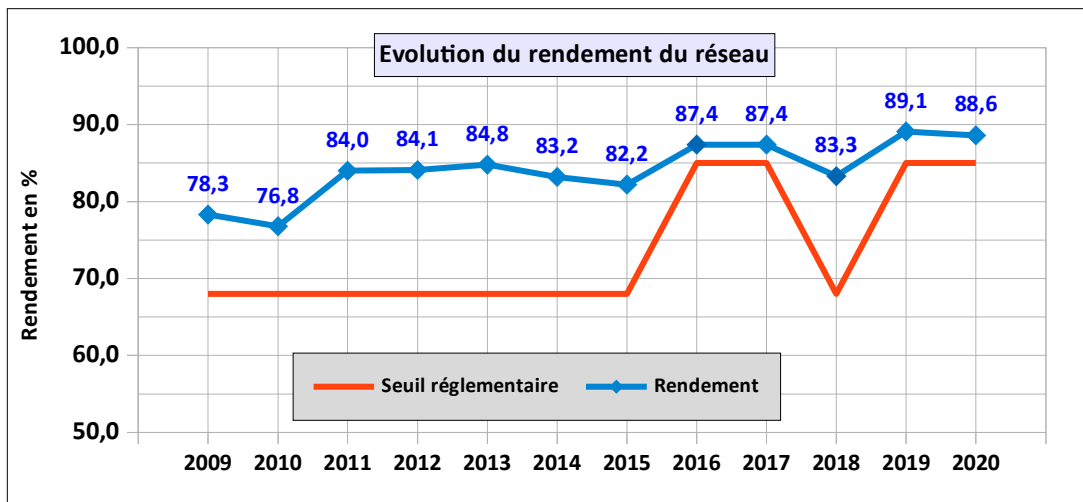
Ils montrent que les efforts en matière de renouvellement des conduites et de suivi du réseau portent leurs fruits.

1 353 277 m³ produits et 1 201 518 m³ facturés

Un rendement du réseau proche de 89 %

Le rendement suit la courbe suivante.

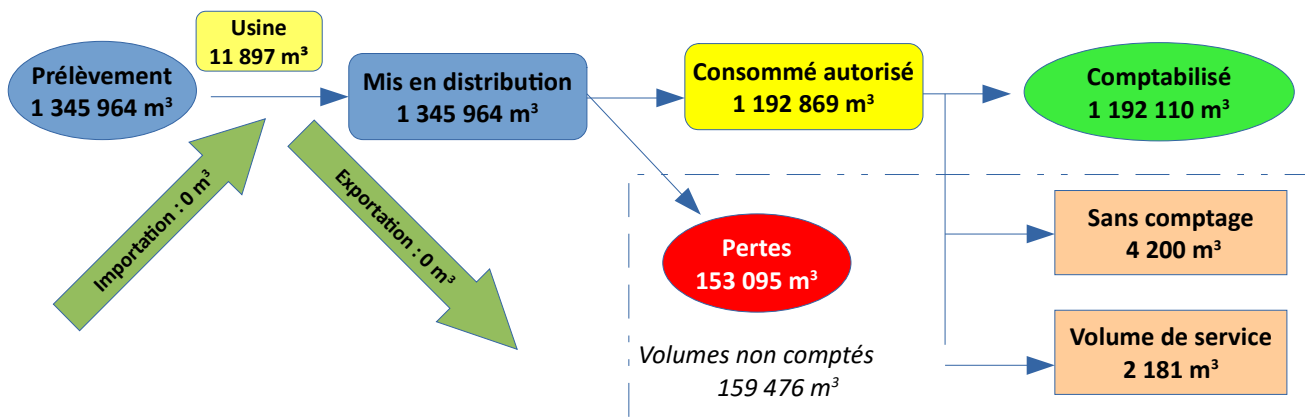
Un rendement qui respecte parfaitement la réglementation



Nota : si le rendement dépasse 85 % le seuil réglementaire devient 85%, sinon il est de 67 %

On constate qu'il est nettement meilleur que le minimum réglementaire et qu'il s'améliore en 2019 et se maintient en 2020.

Le graphique de répartition des volumes (sur l'année civile) est le suivant :



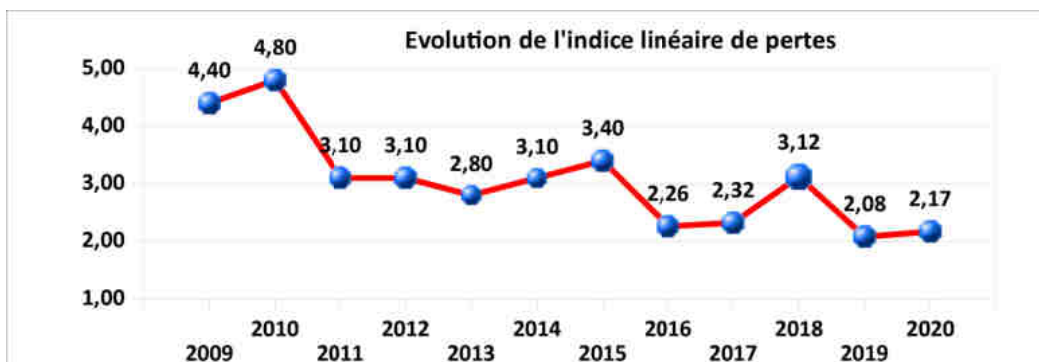
III.2.3 - Indices linéaires

Un bon indice de perte linéaire de 2,17 m³/km/j

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètres de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de **2,17 m³/jour/km**, ce qui est très bon pour un réseau semi-rural, avec une nette amélioration par rapport à 2018 (3,12 en 2018). Cet indice reste similaire à 2019.

L'évolution de cet indice sur les dernières années est le suivant :

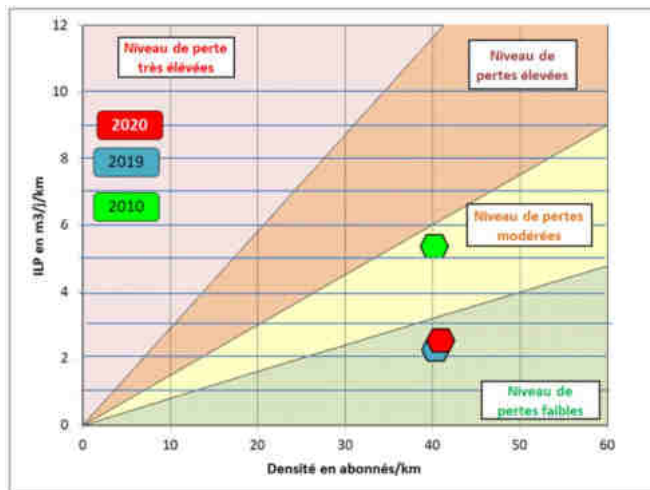


On constate que depuis 2010, cet index a fortement chuté, montrant une efficacité dans la lutte contre les fuites. En 2016 et 2017, cette baisse est encore plus sensible mais les nombreuses casses en 2018 font remonter cet indice. Les réparations et renouvellements sur les secteurs les plus sensibles (canalisations en

fibro-ciment anciennes) conduisent à nouveau à une baisse de cet indice en 2019 et une stabilisation en 2020.

Un classement en pertes faibles selon le SAGE nappe profonde

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement passe de niveau de pertes modérées en 2010 et atteint le niveau des pertes faibles en 2017. Il se maintient à ce niveau depuis 2018.



Le délégataire a réparé 74 fuites dont 72 sur des canalisations, 6 sur des branchements, 54 sur des compteurs et 7 sur des vannes ou autres équipements.

Ces chiffres sont très bas par rapport à d'autres services.

III.2.4 - Indices concernant le service

Cette année, le délégataire signale 7 coupures d'eau non programmées ce qui conduit à un **taux d'occurrence des coupures non programmées de 0,86 pour 1000 abonnés**. Ce taux redescend aux valeurs des années précédentes après un pic en 2019.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

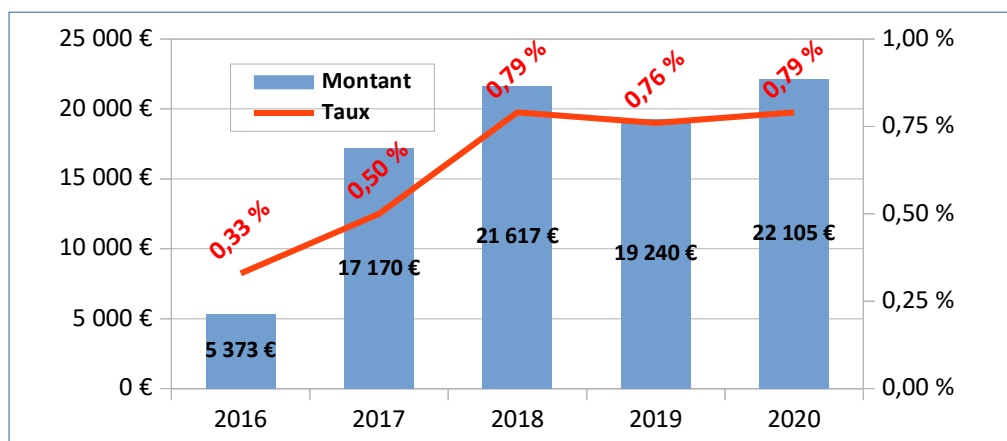
Le délégataire recense 13 réclamations de la part d'usagers (4 en 2019 et 14 en 2018), ce qui conduit à un **taux de réclamations de 0,86 pour 1 000 abonnés**, ce qui est faible. Ce chiffre peu élevé montre la satisfaction des clients vis-à-vis de leur service.

Les nouveaux abonnés (branchements neufs ou existants) ont tous eu une ouverture de leur compteur en moins de 1 jour, ce qui conduit à un **taux de respect du délai d'ouverture de 100 %**.

Le délégataire a accepté 15 demandes d'étalement des paiements contre près de 50 en 2016 et 2017.

Il a été constaté cette année un taux d'impayés de 0,79 % du montant des factures (0,50 % en 2017, 0,79 % en 2018 et 0,76 en 2019). Ces impayés s'expliquent soit par le départ des abonnés avant règlement soit pour des refus de paiement de personnes solvables, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Ce taux est faible par rapport à la moyenne Nationale qui se situe vers 2,10 %.

L'évolution des impayés est le suivant :



Des actions de solidarité pour les plus démunis

Pour les personnes en nécessité, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 7 dossiers et un montant de 227 € contre 152 € en 2019.

Les remises de fuites ont représenté 2 990 m³ (16 041 m³ en 2019) pour 10 dossiers et un montant de 538,20 € pour la part collectivité. 8 dossiers sur 10 font moins de 30 €.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif facturé à chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures par an pour l'eau potable :

- une facture au mois de juin, après la relève des compteurs, qui comprend l'abonnement du 1^{er} juillet au 31 décembre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la facturation précédente.
- une facture prévisionnelle au mois de décembre qui comprend l'abonnement du 1^{er} janvier au 30 juin ainsi que la part variable correspondant au volume estimé à partir des consommations de l'année précédente

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

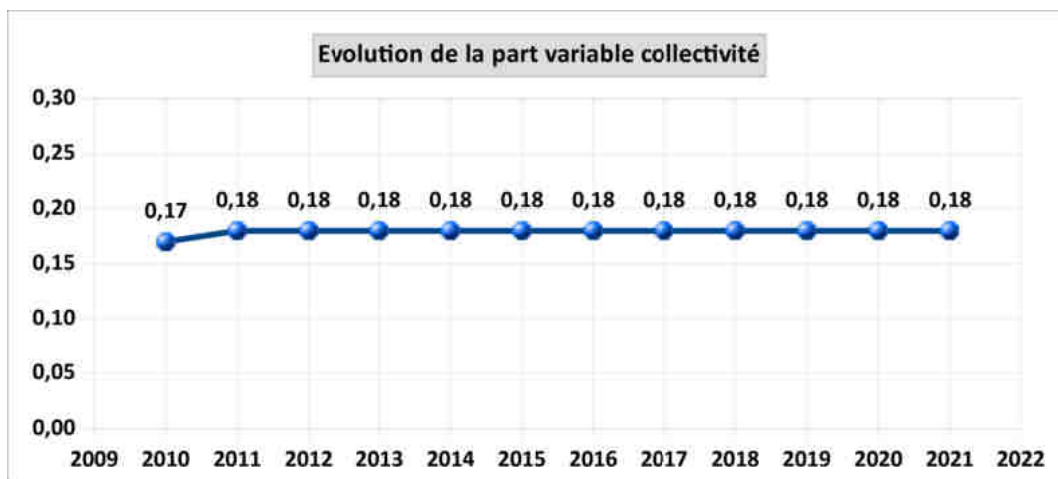
IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du service. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Les tarifs sont fixés pour le 1^{er} janvier (dernière délibération en date du 11/04/2019).

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m³	0,1800 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

L'évolution de la part variable de la collectivité est la suivante :



Ce tarif est faible par rapport à d'autres communes de taille similaire.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en mai perturbé à cause du COVID

Pas d'évolution de la part collectivité depuis 2011 pour un tarif de 0,180 €/m³

En 2016, un tarif issu du nouveau contrat et une petite augmentation en 2019 à 2021 après une baisse en 2017

A partir de 2016, il s'agit des prix du nouveau contrat. En 2017, les variations des index ont aussi fait baisser le prix. En 2018, une très faible hausse (0,30%) et une hausse plus importante en 2019 (+ 2,25%) qui se poursuit en 2020 (+ 2,47%) en particulier en raison de l'évolution forte des prix de l'électricité. En 2021, cette augmentation se réduit à 1,6 %.

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour l'année 2020 sont :

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	14,44 €/an	14,78 €/an	15,02 €/an	1,62%	0,24 €/an
Consommation	0,5620 €/m3	0,5760 €/m3	0,5850 €/m3	1,56%	0,0090 €/m3

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial pour un produit de première nécessité, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La **“Redevance préservation des ressources en eau”** est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle se situe entre 0,074 et 0,080 €/m³ selon les années. Elle diminue à 0,05 €/m³ en 2021

La **“taxe de lutte contre la pollution”** est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Elle s'est stabilisée à 0,33 €/m³ depuis 2018

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

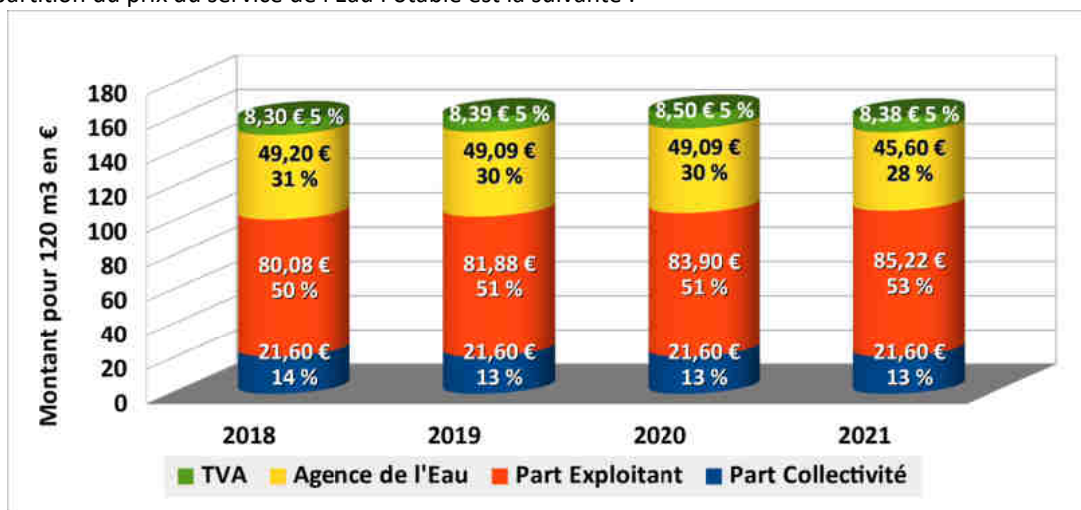
Une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau en 2021

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0791 €/m3	0,0791 €/m3	0,0500 €/m3	-36,79%	-0,0291 €/m3
Lutte pollution	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

IV.1.5 - Récapitulatif

La répartition du prix du service de l'Eau Potable est la suivante :

Une faible part de la redevance de la collectivité dans le prix de l'eau pour une facture de 120 m³



On constate ainsi que la part du délégataire est d'environ 53 % du prix de l'eau, puis celle de l'Agence de l'Eau avec 28 % et enfin la part de la collectivité ne représente que 13 % du prix de l'eau

Il est rappelé qu'il s'agit d'une répartition pour une consommation de 120 m³/an.

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau 120 m³/an est la suivante :

2020	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Variation en % 2020/2019	Variation en % 2020/2021
Part collectivité					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	14,44 €/an	14,78 €/an	15,02 €/an	2,35%	1,62%
Consommation	0,562 €/m ³	0,576 €/m ³	0,585 €/m ³	2,49%	1,56%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0791 €/m ³	0,0791 €/m ³	0,0500 €/m ³	0,00%	-36,79%
Redevance pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2020	Prix janvier 2021	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	21,60 €	21,60 €	0,00%	0,18 €
Part exploitant				
Abonnement	14,78 €	15,02 €	1,62%	0,13 €
Consommation	69,12 €	70,20 €	1,56%	0,59 €
Sous total hors taxes	105,50 €	106,82 €	1,25%	0,89 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	9,49 €	6,00 €	-36,79%	0,05 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	49,09 €	45,60 €	-7,11%	0,38 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	154,59 €	152,42 €	-1,40%	1,27 €
TVA à 5,5%	8,50 €	8,38 €	-1,40%	0,07 €
TOTAL TTC	163,09 €	160,80 €	-1,40%	1,34 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,34 €/m³ TTC (0,89 €/m³ HT), soit un total TTC de 160,80 €/an

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 1,25% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de -1,40% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 14,1 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

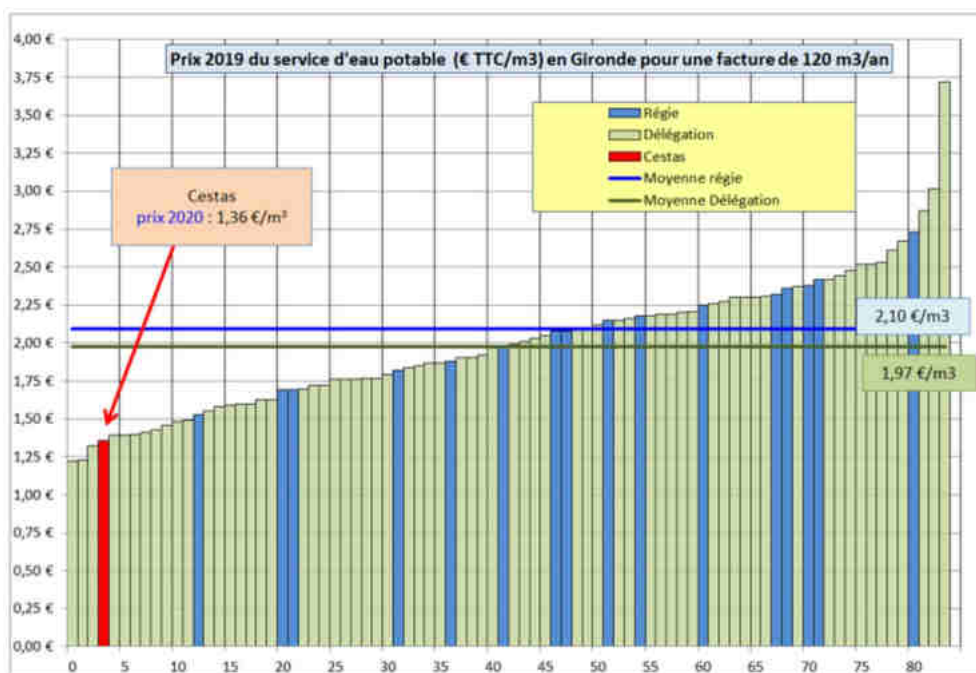
Le faible tarif de la collectivité conduit à un prix de l'eau bas.

En 2020, pour 120 m³/an, une facture de 163,09 € TTC, soit un prix de l'eau de 1,36 €/m³.

En 2021, une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau compense l'augmentation de la part délégataire pour un total de 160,80 € soit un prix de l'eau de 1,34 €/m³

Un classement de Cestas dans les 5 communes les moins chères de Gironde

Le graphique suivant donne le classement des collectivités en 2019 sur la Gironde.



On constate ainsi que Cestas se classe en 4^{ème} place des communes les moins chères de Gironde sur un total de 85 services d'eau potable ayant fournis leurs données. Le prix du m³ est inférieur de 0,61 €/m³ par rapport à la moyenne.

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2020 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une baisse des recettes en raison d'une répartition différente des volumes vendus

	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	8 119		
Volume vendu	1 169 688 m ³		
Prix abonnement	0,00 €/an	14,78 €/an	
Prix moyen au m ³	0,1800 €/m ³	0,5760 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	0,00 €	119 998,82 €	119 998,82 €
Consommation	210 543,84 €	673 740,29 €	884 284,13 €
Total théorique	210 543,84 €	793 739,11 €	1 004 282,95 €
CARE 2020	205 838,00 €	781 968,00 €	987 806,00 €
Rappel CARE 2019	213 760,00 €	777 511,00 €	991 271,00 €
Différence	-7 922,00 €	4 457,00 €	-3 465,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondants à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

IV.2.2 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant :

Le budget reste équilibré grâce aux bons résultats des années précédentes.

Un compte administratif positif permettant d'envisager des travaux

2020		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2020	Dépenses	352 853,02 €	111 250,29 €	464 103,31 €
	Recettes	263 133,84 €	220 115,01 €	483 248,85 €
	Balance	-89 719,18 €	108 864,72 €	19 145,54 €
Report exercice 2019		474 427,67 €	68 252,34 €	542 680,01 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		384 708,49 €	177 117,06 €	561 825,55 €
Reste à réaliser		8 182,35 €		8 182,35 €
Clôture exercice 2018		376 526,14 €	177 117,06 €	553 643,20 €

On constate que le service est bénéficiaire ce qui lui permettra d'envisager de investissements, notamment dans le renouvellement des canalisations suite à la sectorisation et aux réparations de fuites sur l'Avenue de Lattre de Tassigny et sur l'avenue du Baron Haussmann.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2020 on obtient les données suivantes :

Année	2019	2020	Variation
Encours de la dette	51 749,43 €	22 452,11 €	-29 297,32 €
Remboursement annuel	36 193,29 €	29 329,64 €	-6 863,65 €
dont capital	36 166,72 €	29 297,32 €	-6 869,40 €
dont intérêts	26,57 €	32,32 €	5,75 €
Nombre d'abonnés	8 061	8 119	58
Dette par abonnés	6,42 €	2,77 €	-3,65 €
Remboursement annuel par abonné	4,49 €	3,61 €	-0,88 €

La dette par abonné et le remboursement annuel par abonné est très faible. Les 2 derniers emprunts doivent s'arrêter en 2020 et 2021.

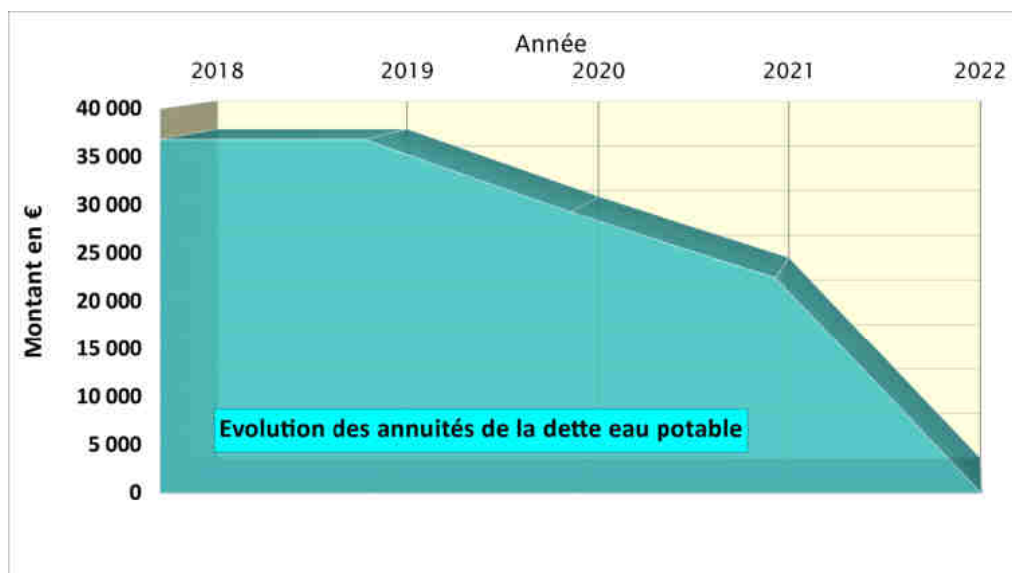
Le service reste donc très peu endetté.

La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.

Le prix de l'eau actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2020			
										Capital	Intérêts	Annuité	
304	2000	CRCA	20 ans	Var.	2,95	0	2020	228 673,53 €	0,00 €	6 861,36 €	0,00 €	6 861,36 €	
305	2001	CRCA	20 ans	Var.	2,65	1	2021	304 898,03 €	22 452,11 €	22 435,96 €	32,32 €	22 468,28 €	
TOTAL GÉNÉRAL									533 571,56 €	22 452,11 €	29 297,32 €	32,32 €	29 329,64 €



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

N°	Désignation	Unité	2019	2020	Valeur ONEMA 2018
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	98,2
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	97,6
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	105	105	105
P104.3	Rendement du réseau	%	89,10	88,60	79,6
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	2,15	2,26	2,74
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,08	2,17	2,38
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,59	0,70	0,31
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	75,8
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0100	0,0100	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	1,49	0,86	2,72
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	97,9
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0,3	0,5	2,76
P154.0	Taux d'impayés	%	0,76	0,79	2,58
P155.1	Taux de réclamations	%	0,5	1,6	4,46
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	17 181	17 181	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,360	1,340	2,220
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/
CLE	Indice d'avancement de la sectorisation	%	40	60	

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale de 2018 pour des services de 10 000 à 20 000 habitants desservis

PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

On constate donc que la totalité des critères sont excellents car ils sont tous meilleurs que la moyenne nationale pour des services de même taille.

- ◆ La conformité de l'eau est de 100 % pour la bactériologie mais aussi de 100% pour les paramètres physico-chimique en l'absence de mesures non conformes
- ◆ L'indice de connaissance des réseaux est bon et équivalent à la moyenne nationale. Il a été constaté sur d'autres services que ce critère est très souvent surévalué, en particulier sur la date de pose des canalisations par une mauvaise utilisation des données des SIG.
- ◆ Le taux de réclamation est faible et il reste bas
- ◆ Le rendement est très bon bien qu'en légère diminution
- ◆ Les indices linéaires augmentent légèrement mais la tendance devrait s'inverser avec la sectorisation et les obligations du nouveau contrat.
- ◆ Les travaux réalisés et prévus font augmenter le taux de renouvellement qui devient supérieur à la moyenne nationale. La longueur du réseau ne favorise pourtant pas Cestas pour ce critère.
- ◆ L'index de sectorisation augmente montrant les efforts dans ce domaine
- ◆ **Pour l'aspect financier, le très faible endettement conduit aussi à de très bons critères.**
- ◆ **Le prix du m³ pour une facture de 120 m³/an situe la commune de Cestas dans les 5 communes les moins chères de Gironde.**

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

Un service de qualité depuis des années
Des index meilleurs que les services équivalents
Un prix de l'eau faible

ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS


**Unité de Gestion
COMMUNE CESTAS**

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :

CESTAS

Synthèse de l'année 2020

0034
000382

<p>Contrôle Sanitaire</p> <p>L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 59 analyses bactériologiques et 60 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.</p>	<p>L'eau distribuée sur la commune de CESTAS provient de 5 forages captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement d'aération-chloration sur les stations Bouzet, Moulin à Vent, Moutine, Maguiche et Jarry. Elle est ensuite distribuée sur le réseau de la commune de Cestas. Les forages sont dotés de périmètres de protection. La société VEOLIA Eau assure l'exploitation de la production et de la distribution sur la commune de Cestas.</p>
<p>Conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.</p>	<p>Bactériologie</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).</p>
<p>TEMPERATURE Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p>	<p>Nitrates</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.</p> <p>Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).</p>
<p>ADOUCCISSEUR Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.</p>	<p>Dureté</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).</p> <p>Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,89 °F.</p>
<p>Fluor F</p> <p>Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.</p>	<p>Fluorures</p> <p>Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.</p> <p>Valeur moyenne relevée : 0,13 mg/l.</p>
<p>Fluor F</p> <p>Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).</p>	<p>Pesticides</p> <p>Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.</p> <p>La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.</p>
<p>AVIS SANITAIRE GLOBAL</p>	
<p>BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.</p> <p>PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.</p>	

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

- SI_EPDT4-Indicateurs SP_Synthese par UGE (aep prv ali) 2020.rep - Edition du 13 avr. 2021



UGE : 0034 COMMUNE CESTAS



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : MAIRIE DE CESTAS
 Adr : 2 AVENUE BARON HAUSSMANN
 BP 11
 33611 CESTAS CEDEX

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000096	BOUZET	528	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000097	MOUTINE	405	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000099	MOULIN A VENT	1149	ON	TE		21/01/1993		29/07/1993	80%
033002154	JARRY	905	ON	TE		24/07/2000		07/06/2002	80%
033003713	MAGUICHE 2	802	ON	TE		30/04/2013		28/10/2015	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000579	BOUZET	TTP	500	3		3	
033000580	MOUTINE	TTP	302	2		3	
033000581	MAGUICHE	TTP	791	3		3	
033000582	MOULIN A VENT	TTP	1145	5		5	
033002155	JARRY	TTP	844	3		3	
033000392	CESTAS	UDI	16781	43		43	
Total				59		60	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité :	Commune de Cestas		
Service :	Eau potable	Exercice :	2020
Abonnés :	8 119	dont domestiques :	8 110 (8061 abonnés en 2019)
Habitants :	17 212	Ration ab/hab :	2,12

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	104	104	100,0%	2	2	100,00%
ARS	59	59	100,0%	60	60	100,00%
TOTAL	163	163	100,0%	62	62	100,00%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : néant en 2020

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 2 températures et 2 équilibre calco carbonique

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2019 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2019 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	50%		10
TOTAL A+B			40
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
5	X		5
TOTAL			105

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 105 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 105 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice	2019
Bouzet	Forage	08271X0113	Oligocène	257 678 m3/an	80%	192 896
Maguiche F2	Forage	08271X0603	Oligocène	197 715 m3/an	80%	292 581
Bois du Moulin	Forage	08271X0256	Oligocène	349 212 m3/an	80%	419 242
Réjouit	Forage	08271X0170	Oligocène	233 216 m3/an	80%	147 801
Jarry	Forage	08271X0081	Oligocène	320 040 m3/an	80%	330 281
TOTAL				1 357 861 m3/an		1 382 801

L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	2020	2019
	80,0%	80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2020		2019	
Volume annuel prélevé (année civile):	1 357 861	m ³ /an	1 382 801	
Volume pour usage des stations :	11 897	m ³ /an	29 524	
Volume annuel produit (année civile) :	1 345 964	m³/an	1 353 277	
Volume annuel acheté :	0	m ³ /an	0	
Volume annuel exporté :	0	m ³ /an	0	
Total volume mis en distribution (relève):	1 345 964	m³/an	1 353 277	
Total volume sur année civile :	1 345 964	m³/an	1 353 277	
Volume comptabilisé sur relève :	1 185 729	m ³ /an	1 196 358	Délais entre relève
Volume comptabilisé sur 12 mois :	1 186 488	m ³ /an	1 201 518	366 j 52,1 sem.
Volume consommé non compté :	4 200	m ³ /an	2 060	
Volume consommé pour le service :	2 181	m ³ /an	2 603	
Volume consommé autorisé sur exercice :	1 192 110	m³/an	1 201 021	
Total volume consommé autorisé 365j :	1 192 869	m³/an	1 206 181	
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	1 169 688	m ³ /an	1 180 317	
Pertes entre relèves :	153 095 m3		147 096	
Remise de fuites :	16 041 m3		16 041	

	2020	2019
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	88,1%	88,4%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	88,4%	88,6%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	88,6%	89,1%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : > 85%	Bon
		Bon

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	193,63 km		
Volume journalier non compté :	436,9 m ³ /jour	soit :	159 476 m ³ /an
Volume journalier de perte :	419,4 m ³ /jour	soit :	153 095 m ³ /an

	2020	2019	2 018	2017	2016	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	1,080	2,910	1,433	0,600	0,600	6,623
Nombre de kilomètre renforcé :				0,200		0,200
Total	1,080	2,910	1,433	0,800	0,600	6,823

	2020	2019
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	2,26	2,15
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	2,17	2,08
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	16,88	17,07
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,70%	0,59%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	8 119	abonnés	2019 8 061
Nombre de réclamation :	13	réclamations	4
Nombre de remise en eau :	541	ouverture	541
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	0		0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	7		12

	2020	2019
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	1,60	0,50
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,86	1,49
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	8 119	Consommation :	0,1800 €/m3
Montant abonnement :	0,00 €/an	Volume vendu :	1 169 688 m3

Recettes 2020		Dépenses 2020	
Vente d'eau :	201 015,34 €	Frais généraux :	5 970,60 €
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :		Intérêts de la dette :	32,32 €
Recettes d'investissement :	157 886,47 €	Capital de la dette :	29 297,32 €
Report année 2019 :	542 680,01 €	Immobilisation :	304 456,03 €
Divers :		Divers :	
TOTAL Recettes :	901 581,82 €	TOTAL Dépenses :	339 756,27 €
Bilan :	561 825,55 €	Reste à réaliser :	8 182,35 €
	Clôture 2020 :		553 643,20 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2020	2019	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	22 452,11 €	87 916,15 €	-65 464,04 €	-74,5%
Recettes totales	358 901,81 €	376 135,99 €	-17 234,18 €	-4,6%
Dépenses totales	339 756,27 €	108 143,98 €	231 612,29 €	214,2%
Capital remboursé	29 297,32 €	36 166,72 €	-6 869,40 €	-19,0%
Amortissements	105 247,37 €		105 247,37 €	#DIV/0!

Montant des factures impayées :	22 105,00 €	n-1	2 780 556 €	2 019
Montant des abandons de créances :	227,00 €	7 dossiers	1 185 729 m3	152,00 €
Dégrèvement pour fuites (part collectivité)	2 887,38 €			2 887,40 €

	2020	2019
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	48 443 €	304 159 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	0,5 ans	0,3 ans
Taux d'impayés	0,79%	0,76%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

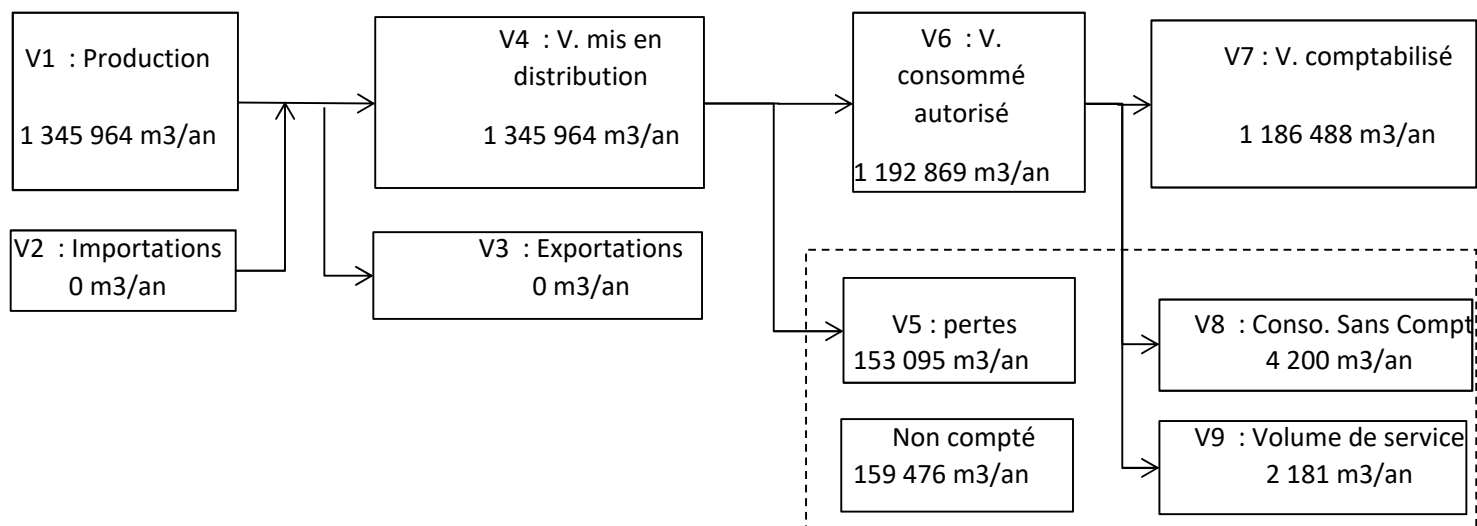
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	0,00 habitant / abonné
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,34 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	105 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,26 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,17 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,70%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	n = 7 0,0002 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,86 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	0,5 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,79%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	1,60
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	60,0%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



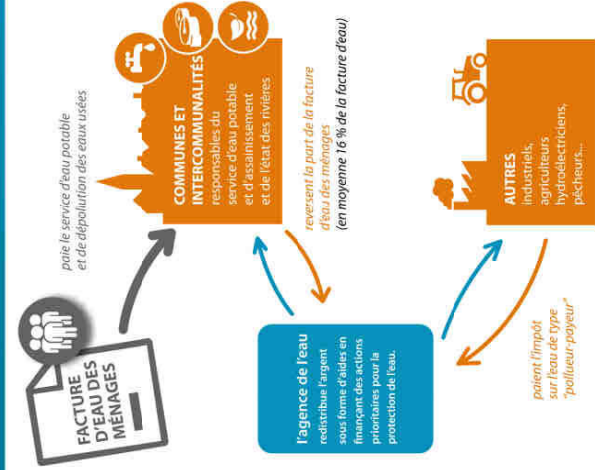
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans le neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.service-eaufrance.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçus par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 2,55 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels compris réseaux de collecte et les activités économiques concernées	70,30 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
6,10 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répétés sur les prix des produits	100 € de redevances payées par l'agence de l'eau en 2020	1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les usagers concernés (pêcheurs)
2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,30 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)	13 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

470 € aux acteurs économiques pour la réduction de la pollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux, pour l'eau	7,40 € pour l'alimentation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eau, éducation, information)	38,40 € aux collectivités pour la restauration de zones urbaines et rurales
11,40 € pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020	9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	0,50 € pour la solidarité internationale

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours de collaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Fénétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 53 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

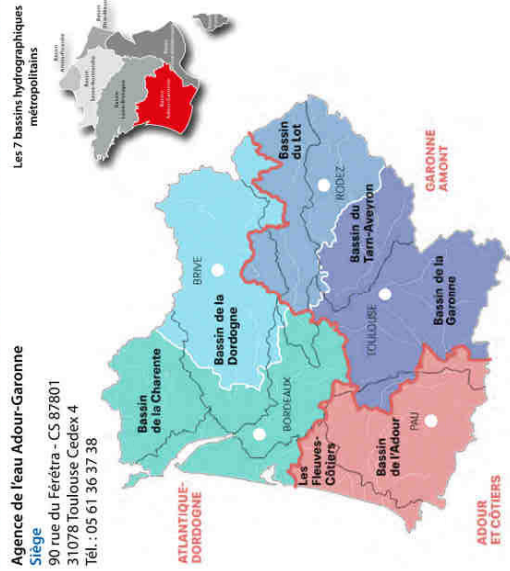
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

Adour et côtiers

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82.



DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

